



Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU PROGRAMME

à destination du grand public

Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional

CONTEXTE

La stratégie du programme est basée sur la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Pour cette période, l'Union européenne met l'accent sur cinq grandes priorités : l'emploi, la recherche et le développement, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le changement climatique et les énergies renouvelables.

En ce qui concerne la politique de cohésion, l'Union européenne a convenu d'investir un budget de 351,8 milliards d'euros dans les régions et les États européens. Au total, 10,1 milliards d'euros sont alloués à la Coopération Territoriale Européenne, dont 170 millions au programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.

La stratégie du programme se décline en 4 axes :

€ 170.000.000

37%



Améliorer et soutenir la collaboration transfrontalière en recherche et innovation

16%



Accroître la compétitivité transfrontalière des PME

27%



Protéger et valoriser l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières

20%



Promouvoir la cohésion et l'identité commune des territoires transfrontaliers

A PROPOS DU PROGRAMME

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est l'un des 107 programmes de Coopération Territoriale Européenne. Il s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges économiques et sociaux entre cinq régions transfrontalières : les Régions Hauts-de-France et Grand Est en France ; la Wallonie, la province de Flandre occidentale et la province de Flandre orientale en Belgique.



62.000 km²

10.800.000 habitants/inwoners



L'objectif principal d'Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est de rassembler et de soutenir des projets transfrontaliers qui se donnent pour but de **résoudre des défis régionaux communs aux cinq régions**.

Pour le territoire couvert par le programme, 6 enjeux ont été identifiés :

- L'accroissement de l'effort de recherche/développement et de l'innovation.
- L'accompagnement des PME dans leur développement et leur accès aux marchés, à l'international, en particulier de l'autre côté de la frontière.
- La protection et la préservation des ressources transfrontalières, en particulier vis-à-vis des risques naturels et technologiques.
- La valorisation du patrimoine transfrontalier.
- Le soutien à la cohésion territoriale et à la création d'emploi à l'échelle des bassins de vie et d'emploi transfrontalier.
- Le développement et la pérennisation d'offres de services transfrontaliers à la population en matière sanitaire et sociale.

Pour en savoir plus sur les priorités du programme, [cliquez ici](#).

Pour la zone de coopération, **un taux de cofinancement de 50% par le FEDER** (Fonds européen de développement régional), **55% pour les portefeuilles de projets**, est appliqué.

Les micro-projets sont quant à eux financés entièrement par le FEDER, pour un budget maximal de 30.000 euros.

L'ANNÉE 2021 EN QUELQUES LIGNES

Durant cette année, les activités développées se sont articulées autour de trois axes d'action principaux :

- le suivi des projets acceptés ;
- la préparation de la prochaine période de programmation Interreg VI ;
- la communication sur les résultats et réalisations des projets.

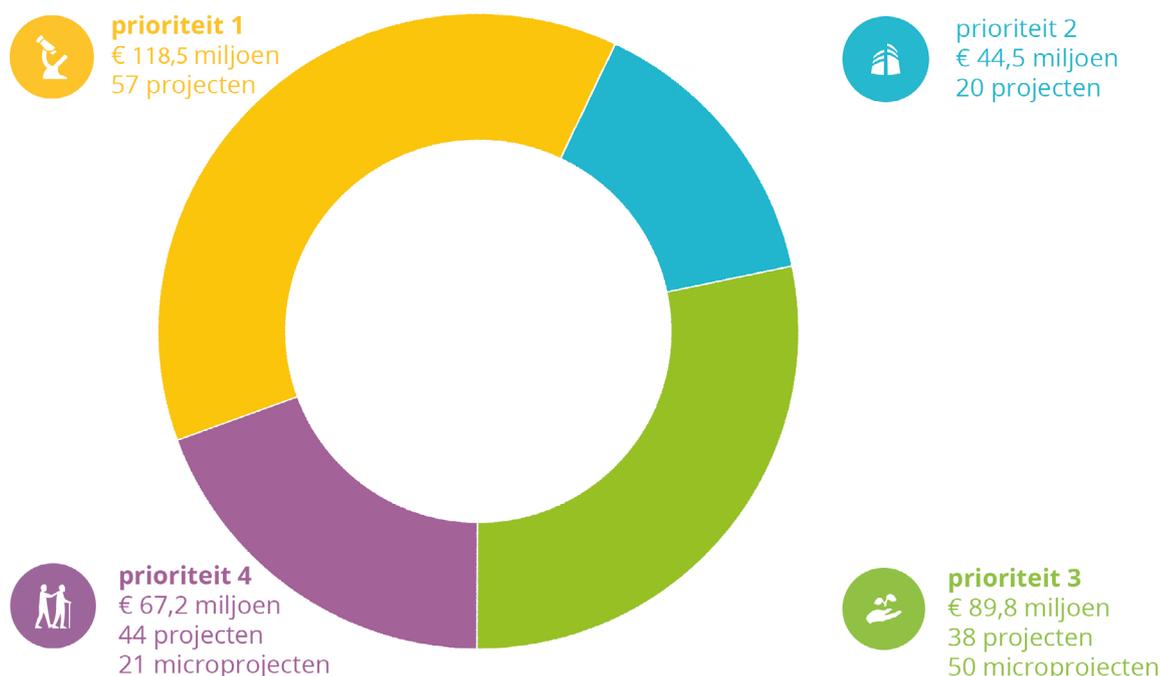
Suite au contexte particulier lié à la crise sanitaire, l'événement annuel du programme, initialement prévu le 2 décembre 2021, a quant à lui été reporté au 5 mai 2022.

1. LE SUIVI DES PROJETS ACCEPTÉS

Depuis la clôture du dernier appel à projets en 2020, le programme soutient 159 projets et 71 micro-projets. Quatre appels à projets ainsi que quatre appels à micro-projets ont été mis en œuvre depuis le début du programme.

Le budget total engagé pour ces projets s'élève à près de 320,3 millions d'euros, pour un cofinancement européen de 165,4 millions de FEDER, répartis comme suit :

- **Axe 1** : 118,5 millions d'euros, dont 61,1 millions de FEDER et 57 projets acceptés ;
- **Axe 2** : 44,5 millions d'euros, dont 22,9 millions de FEDER et 20 projets acceptés ;
- **Axe 3** : 89,8 millions d'euros, dont 46,7 millions de FEDER, pour 38 projets et 50 micro-projets acceptés ;
- **Axe 4** : 67,2 millions d'euros, dont 34,6 millions de FEDER pour 44 projets et 21 micro-projets acceptés.



QUELS RÉSULTATS ?

En début de programmation 2014-2020, le programme de coopération s'est fixé une série d'objectifs à atteindre dans une volonté de **favoriser les échanges économiques et sociaux entre nos régions frontalières** : les Hauts-de-France et le Grand Est en France ; la Wallonie, la province de Flandre occidentale et la province de Flandre orientale en Belgique.

Il vise à associer des compétences communes tout en valorisant les richesses de chaque région concernée, et ce, **au bénéfice des populations et des acteurs socio-économiques de la zone.**

Plus de **700 opérateurs** façonnent chaque jour la coopération transfrontalière franco-belge et œuvrent dans leurs projets pour permettre d'atteindre ces objectifs.

Malgré la situation sanitaire difficile, les résultats ont continué de progresser en 2021.

Concrètement, voici les résultats cumulés au terme de l'année 2021, illustrés en quelques chiffres :



Pour découvrir les résultats de nos projets en détail, consultez la base de données de tous les projets Interreg V 2014-2020 [ici](#).

2. LA PRÉPARATION DE LA PROCHAINE PÉRIODE DE PROGRAMMATION INTERREG VI

Les autorités partenaires et l'Autorité de gestion du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen progressent dans l'élaboration du programme Interreg VI pour la période 2021-2027.

Le programme Interreg, compte tenu de sa vision à 360 degrés autour de la frontière, constitue un trait d'union entre les différentes stratégies régionales mais aussi entre les populations et territoires situés de part et d'autre de la frontière.

En ce qui concerne la stratégie 2021-2027, les autorités partenaires du programme confirment leur volonté de la mettre en œuvre en concentrant leurs efforts de coopération autour de plusieurs enjeux et objectifs communs.

Pour ce faire, les autorités partenaires ont choisi d'articuler la stratégie autour de **quatre objectifs stratégiques de la politique de cohésion européenne 2021-27 et un objectif spécifique à la Coopération territoriale européenne (CTE) :**



Objectif stratégique 1 : « Une Europe plus compétitive et plus intelligente en favorisant une transformation économique innovante et intelligente »



Objectif stratégique 2 : « Une transition plus verte et à faible intensité de carbone vers une économie nette zéro carbone et une Europe résiliente en favorisant une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques »



Objectif stratégique 3 : « Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC »



Objectif stratégique 4 : « Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux »



Objectif CTE : « Une meilleure gouvernance Interreg »

Voici les priorités définies par les autorités partenaires et déclinées en objectifs spécifiques qui constituent **la nouvelle stratégie du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen VI** :



Priorité 1

Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée

- 1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
- 2 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par le biais des investissements productifs



Priorité 2

Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique

- 3 Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes
- 4 Promouvoir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau
- 5 Renforcer la protection de la nature, la biodiversité et les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution



Priorité 3

Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multi-modale, durable résiliente face au changement climatique

- 6 Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière



Priorité 4

Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire

- 7** Améliorer l'efficacité et l'intégration des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité par le développement des infrastructures sociales et la promotion de l'économie sociale
- 8** Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir le passage des soins en institution aux soins familiaux et communautaires
- 9** Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale



Priorité 5

Renforcer les capacités des autorités publiques dans le processus de prise de décision et d'organisation de la gouvernance et de la coopération territoriale

- 10** Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes
- 11** Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières
- 12** Construire la confiance mutuelle en particulier par l'encouragement des actions « people to people »

Le projet du futur programme INTERREG VI 2021-2027 a été présenté fin décembre 2021 lors de la consultation publique. Cette consultation visait à recueillir l'avis de toute personne et organisme intéressés avant de soumettre le projet de programme à l'approbation de la Commission européenne en 2022.

Les préparatifs autour du futur programme INTERREG VI continuent maintenant à un rythme soutenu, avec l'ambition de lancer un premier appel à projets pour la fin d'année 2022 !

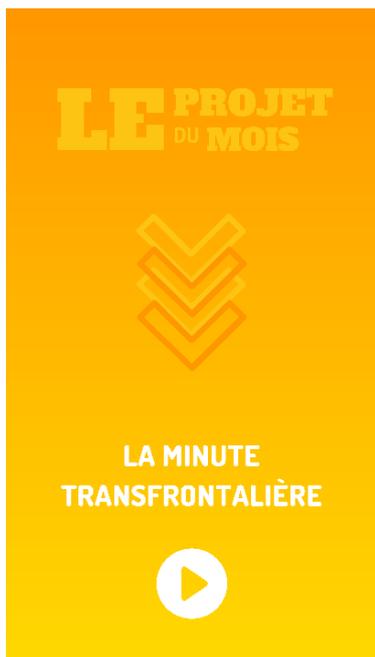
Vous souhaitez en savoir plus sur les travaux en cours pour INTERREG VI ? Vous voulez être informé du lancement du premier appel à projet ?

[Abonnez-vous à notre Newsletter.](#)

3. LA COMMUNICATION SUR LES RÉSULTATS DES PROJETS

En cette fin de programmation Interreg V 2014-2020, de nombreux projets arrivent à leur terme. Dans ce contexte, les actions de communication menées en 2021 se sont concentrées sur l'objectif de **diffusion des résultats et de réalisations des projets**.

Plusieurs fois par an, des projets, des projets de portefeuilles ainsi que des micro-projets sont mis en avant. Quel est l'objectif? Permettre de **comprendre ces projets parfois complexes en un simple regard !**



Début 2021 trois éditions de l'infographie « **Le projet du mois** » ont été publiées. Ensuite, il était temps d'innover et de suivre la tendance vers une communication toujours plus digitale.

Le nouveau format vidéo « **La Minute transfrontalière** » a vu le jour. Les vidéos peuvent être diffusées et partagées encore plus facilement sur les réseaux sociaux.

L'intention est d'illustrer de façon plus dynamique encore les échanges entre partenaires de part et d'autre de la frontière et d'expliquer par des contenus audiovisuels clairs comment nos projets répondent à des besoins, problématiques ou opportunités identifiés sur la zone de coopération transfrontalière du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, au bénéfice de la population et du territoire.

Cliquez sur les images des pages suivantes pour visualiser les infographies et les vidéos diffusées en 2021.

Le saviez-vous ?

Les résultats et réalisations de nos projets sont disséminés au delà des frontières du programme de coopération via la base de données européenne **KEEP**, la source d'information la plus complète sur les projets et les partenaires des programmes Interreg en Europe.

Visitez keep.eu

keep.eu

LE ^{MICRO-}PROJET DU MOIS



MICRO-PROJET

B³ encourage les entreprises à préserver la biodiversité du territoire transfrontalier au travers d'actions communes visant la sauvegarde des insectes pollinisateurs sauvages.

"NOUS ACCOMPAGNONS LES ENTREPRISES DE LA CONCEPTION À LA PLANTATION EN PASSANT PAR DES FORMATIONS, TOUT EN N'OUBLIANT PAS L'ASPECT COMMUNICATION"



Pauline DEVOS - Chargée de mission

OBJECTIFS

- Aider les entreprises à agir activement en faveur de la biodiversité
- Participer à la construction d'un territoire transfrontalier durable

RESULTATS

Soutien logistique et accompagnement de 8 entreprises du Cœur du Hainaut et de la Pévèle Carembault pour la réalisation d'aménagements propices aux abeilles et l'installation d'hôtels à insectes

Mise en place d'actions de formation et de sensibilisation sur les pollinisateurs sauvages et la gestion écologique des espaces verts



BUDGET

TOTAL FEDER 30.000 €

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional



CHEF DE FILE



PARTENAIRES



Retrouvez le micro-projet B³ sur le [site web d'IDEA](#) et sur la [base de données Interreg EWVL des projets acceptés 2014-2020](#)

LE PROJET DU MOIS

Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
A-P/RESEAU-SERVICE



A-P/RESEAU-SERVICE

AIDONS NOS AIDANTS!

Elisabeth Massin
Relations Internationales de l'AViQ

PROJET

POUR LES AIDANTS PROCHES QUI SOUTIENNENT AU QUOTIDIEN LEUR PARTNER OU CONJOINT PRÉSENTANT DES TROUBLES COGNITIFS, IL EST INDISPENSABLE DE DISPOSER D'UNE ÉCOUTE ET DE RÉPONSES ADAPTÉES À LEUR SITUATION. LES SÉANCES DE PSYCHOÉDUCATION RÉPONDENT NOTAMMENT À CETTE DEMANDE.

Développer un réseau transfrontalier d'accompagnement et de formation des professionnels et aidants proches de personnes âgées en perte d'autonomie.

OBJECTIFS

-  Développer une méthodologie transfrontalière d'identification et d'accompagnement des aidants proches en risque d'épuisement
-  Créer des formations transfrontalières pour les professionnels de l'aide à domicile afin de développer leurs compétences psycho-sociales
-  Créer un réseau professionnel franco-belge de concertation, de partage d'expertise et de formation, visant la montée en qualité des interventions

ACTIONS ET RESULTATS

-  221 professionnels formés au repérage et à l'accompagnement individualisé des aidants en situation d'épuisement personnel
-  200 aidants accompagnés pour mieux comprendre les maladies neurodégénératives de leurs proches
-  135 professionnels partageant des outils et expériences lors de rencontres transfrontalières
-  1 dispositif transfrontalier permettant aux personnes âgées de maintenir un lien social et/ou affectif dans des conditions de pandémie sévère



BUDGET

TOTAL 910.000 €
69 % FEDER 630.000 €

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional

CHEF DE FILE

Wallonie
familles santé handicap
AViQ
Sandrine Boyals
sandrine.boyals@aviq.be

PARTENAIRES

LIÈGE université
Nord LE DÉPARTEMENT
ars

Retrouvez le projet sur aidants-proches-rs.avin.be
et sur la [base de données des projets Interreg FWW 2014-2020](https://data.europa.eu/od4)

LA MINUTE TRANSFRONTALIÈRE



RETEX

intègre l'économie circulaire
à la filière textile

Interreg 
France-Wallonie-Vlaanderen

GoTo53
RETEX

LA MINUTE TRANSFRONTALIÈRE



FILIÈRE AD-T

Aider les TPE/PME agroalimentaires
à franchir la frontière

Interreg 
France-Wallonie-Vlaanderen

Filière AD-T

LA MINUTE TRANSFRONTALIÈRE



TRIM THE FOOTPRINT

Festivals de notre région transfrontalière
à l'unisson : #OnFaitCeQueOnPeut
pour notre planète

Interreg 
France-Wallonie-Vlaanderen

Micro-projet | Microproject
Trim the Footprint

LA MINUTE TRANSFRONTALIÈRE



TRANSUNIV

Boost aux études,
aux carrières, à la recherche
et à l'innovation

Interreg 
France-Wallonie-Vlaanderen

TRANSUNIV

CONCLUSION

A la veille de la clôture de cette cinquième période de programmation, ce ne sont pas moins de **158 projets et 70 micro-projets** qui ont été acceptés sur le territoire transfrontalier.

Malgré le contexte sanitaire de l'année écoulée, qui aura retardé de nombreuses actions prévues par nos projets, les résultats consolidés au niveau du programme ont continué à croître.

Les opérateurs n'auront pas eu l'occasion de se rencontrer lors d'un événement de programme en 2021. Cet événement sur la thématique de l'environnement et du développement durable est reporté au 5 mai 2022. Il se déroulera en présentiel afin d'offrir à tous les opérateurs un **moment convivial d'échange sur les idées de futurs projets !**

Entre-temps, les autorités partenaires et l'Autorité de gestion de notre programme de coopération se sont accordés sur le choix des priorités thématiques de la future **programmation Interreg VI pour la période 2021-2027**.

Le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen entend faire faire un nouveau saut qualitatif à la coopération transfrontalière pour qu'elle participe davantage à **la croissance de la région transfrontalière et à la cohésion économique, sociale et territoriale durable des territoires** qui la composent.

Le cap est résolument mis sur 2022, année de lancement de la sixième période de programmation, pour **franchir ensemble une nouvelle étape dans la coopération transfrontalière : toujours plus proches, toujours plus forts !**

Vous désirez en savoir plus sur les projets financés par Interreg France-Wallonie-Vlaanderen ?

Consultez la base de données de tous les projets acceptés [ici](#).

www.interreg-fwvl.eu
@InterregFWVL

GLOSSAIRE

Projet : il s'organise en modules de travail articulés autour d'un objectif global. D'une durée maximale de quatre ans – dans la limite de la durée du programme - il est financé à 50% et est porté au minimum par un opérateur de chaque côté de la frontière, ou, le cas échéant, par une structure unique transfrontalière.

Portefeuille de projets : outil innovant développé par le programme dans le cadre de la période de programmation 2014-2020. L'expérience a montré que certains projets auraient pu être menés de façon mieux articulée sur plusieurs territoires et que des synergies auraient pu être mises en place pour fédérer les acteurs et poursuivre les initiatives enclenchées. L'objectif du portefeuille de projets est de mettre en synergie dans une approche intégrée, des projets se développant sur un territoire bien identifié ou sur une thématique bien ciblée de manière à démultiplier les effets des différents projets en optimisant les résultats obtenus pour obtenir un impact beaucoup plus marquant sur les territoires ou populations visés.

Le portefeuille de projets est donc constitué d'une grappe de projets, portant sur différents domaines et thèmes, mais qui ont un objectif commun de développement économique et social d'un territoire transfrontalier spécifique (portefeuille territorial), ou d'une filière transfrontalière (portefeuille thématique). Les portefeuilles de projets sont financés à 55% par le FEDER.

Micro-projet : Le micro-projet a pour vocation d'initier et de développer des collaborations transfrontalières de proximité, dans un cadre de coopération simplifié. Les micro-projets offrent la possibilité aux opérateurs moins avertis en matière de financement européen de s'inscrire simplement et efficacement dans une démarche de coopération transfrontalière.

Comité de Pilotage : instance regroupant l'Autorité de Gestion, l'Assistance technique et tous les Partenaires institutionnels du programme, le Comité de Pilotage gère la sélection des projets transfrontaliers sur la base de critères de sélection bien précis.